



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1 de la licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Anglais**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme Ariane LAINE **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- Emilie SOTTEAU **Professeure Agrégée**

Membres du jury :

- Mme Noëlle SERPOLLET **Maître de Conférences**

- Mme Samantha FRENEE **Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025

Éric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 2 de la licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Anglais**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme Ariane LAINE

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- Emilie SOTTEAU

Professeure Agrégée

Membres du jury :

- Mme Noëlle SERPOLLET

Maître de Conférences

- Mme Samantha FRENEE

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025

Eric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 de la licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Anglais**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. John WINSWORTH **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- M. Augustin HABRAN **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- Mme Marie-Eve PUGHE **Maître de Conférences**

- Mme Samantha FRENEE **Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025

Éric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 4 de la licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Anglais**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. John WINSWORTH **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- M. Augustin HABRAN **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- Mme Marie-Eve PUGHE **Maître de Conférences**

- Mme Samantha FRENEE **Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans le 18 novembre 2025

Éric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 5 de la licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Anglais**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Gilles CLOISEAU **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- M. Augustin HABRAN **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- Mme Kamila BENAYADA **Maître de Conférences**

- Mme Karine RIVIERE DE FRANCO **Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025

Éric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 6 de la licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Anglais**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Gilles CLOISEAU

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Augustin HABRAN

Maître de Conférences

Membres du jury :

- Mme Kamila BENAYADA

Maître de Conférences

- Mme Ariane LAINE

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans le 18 novembre 2025

Éric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de la **licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Anglais** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Gilles CLOISEAU **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- M. Augustin HABRAN **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- Mme Kamila BENAYADA **Maître de Conférences**

- Mme Ariane LAINE **Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

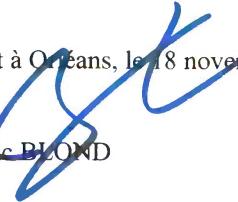
Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la **licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Anglais**, est constitué comme suit :

- | | |
|--------------------------------|---|
| - M. Augustin HABRAN | Directeur du Département LLCER ANGLAIS et Maître de conférences |
| - Mme Karin FISCHER | Professeure des universités |
| - M. Éric TABUTEAU | Professeur des universités |
| - M. Thierry ROBIN | Professeur des universités |
| - Mme Ariane LAINE | Maître de conférences |
| - Mme Noëlle SERPOLLET | Maître de conférences |
| - Mme Karine RIVIERE DE FRANCO | Maître de conférences |
| - M. John WINSWORTH | Maître de conférences |
| - Mme Marie-Eve PUGHE | Maître de Conférences |

- Mme Samantha FRENEE	Maître de conférences
- M. Gilles CLOISEAU	Maître de conférences
- Mme Alice RAY	Maître de Conférences
- Mme Kamila BENAYADA	Maître de conférences
- Mme Elodie GALLET	Maître de conférences
- Mme Emilie JANTON	Professeure Agrégée
- Mme Caroline SARRE	Professeure Certifiée
- M. Stéphane BRUNEL	Professeur Certifié
- M. Dean McDonald	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
- Mme Agathe FERREIRA	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
- Mme Françoise DAOUDI	BIATSS, Service des études et de la scolarité
- M. Sylvain BIGOT	BIATSS, Service des études et de la scolarité
- M. Corine BOURG	Vacataire, professeure certifiée extérieure
- M. Quentin BOURGEOT	Représentant étudiant, licence première année
-	Représentant étudiant, licence première année
- Mme Kitane BOUHATTATE	Représentante étudiante, licence deuxième année
- Mme Lucile DUPOUX	Représentante étudiante, licence deuxième année
- Mme Sidonie LORGEOU	Représentante étudiante, licence troisième année
- Mme Olivia CHAMPION	Représentante étudiant, licence troisième année
- Mme Mandy GRIMAULT	Représentant étudiant, licence troisième année

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025



Éric BLOND